

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le deux mars deux mille vingt-six (2 mars 2026) à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs à Saint-Élie-de-Caxton :

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Estelle Borgia, conseillère
M. Gaétan Thériault, conseiller
M. Jacques Blanchard, conseiller

Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère
Mme Isabelle Héroux, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

La personne qui préside la séance, soit madame Charline Plante informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de février 2026
4. **CORRESPONDANCE**
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes
6. **ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Nomination des représentants officiels aux Réseau Biblio CQLM
 - 6.2 Fixation du prix de vente d'un grand sac fourre-tout en coton à l'effigie de la Municipalité
 - 6.3 Renouvellement forfait saisonnier 2026 - Abat-extermination
 - 6.4 Acquisition logiciel Télétransmission comptabilité
 - 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-005 modifiant le règlement 2021-006 concernant la vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
 - 6.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-006 relatif au lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation du lac Souris à Saint-Élie-de-Caxton
 - 6.7 Demande d'autorisation barrage routier La Maison des jeunes au Cœur des Montagnes
 - 6.8 Remerciements pour services rendus
 - 6.9 Adoption de la politique de remise des sacs de bienvenue

- 6.10 Demande de soutien du Demi-marathon des Lacs
- 6.11 Soutien au spectacle « Défilé poétique Acupunk » du Théâtre de la Dame de Coeur

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Schéma de couverture de risques : dépôt du rapport d'activités 2025/AN 7

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Octroi contrat – épandage de l'abat-poussière pour 2026

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Adoption d'une politique d'application réglementaire et de gestion des permis
- 9.2 PPCMOI : 2361, avenue Principale
- 9.3 Dérogation mineure : 1311, avenue Principale

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 Dépôt des bilans d'eau potable des trois réseaux de distribution pour l'année 2025
- 10.2 Distribution de plants d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre

11. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

12. AFFAIRES DIVERSES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bonsoir,

C'est un plaisir de vous accueillir à cette séance publique de mars 2026. Merci d'être présents et de vous intéresser à la vie de notre municipalité.

Tout d'abord, mercredi, le 25 février dernier, la ministre Sonia Lebel a procédé à la remise de la médaille de la députée de l'Assemblée nationale afin de souligner la contribution exceptionnelle de Madame Estelle Borgia, citoyenne et conseillère de notre municipalité.

Par son engagement soutenu et son leadership, Madame Borgia a contribué de façon remarquable à l'avancement de la cause des femmes, tant par ses actions concrètes que par son implication constante. Cette distinction vient reconnaître un parcours inspirant, marqué par la détermination, la solidarité et la volonté de faire progresser l'égalité et la place des femmes.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations pour cet honneur pleinement mérité.

De plus, Madame Édith Prud'homme Ménard a consacré de nombreuses années de service à la municipalité avant de prendre une retraite bien méritée. À un moment où l'organisation faisait face à un manque de personnel en comptabilité, elle a généreusement accepté de revenir prêter main-forte. Grâce à son expertise, à sa rigueur et à sa grande disponibilité, la continuité des opérations financières a pu être assurée.

Madame Prud'homme Ménard a également contribué à la formation du nouvel employé, transmettant avec professionnalisme ses connaissances et sa précieuse expérience. Le conseil municipal tient à lui exprimer sa sincère reconnaissance et lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite.

Enfin, merci à Fred Manseau, technicien en loisirs pour l'excellente organisation de la fête hivernale! Samedi dernier, de nombreuses familles, grands-parents et citoyens se sont réunis pour jouer dehors. Tous ont eu beaucoup de plaisir. Ce fut une magnifique occasion de tisser des liens et de mieux connaître les citoyennes et citoyens qui composent notre belle municipalité.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une excellente séance dans le respect des opinions de chacun. La séance est maintenant ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-03-47

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Isabelle Héroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait de l'item 6.11 Soutien au spectacle « Défilé poétique Acupunk » du Théâtre la Dame de Coeur.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2026 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2026-03-48

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte les procès-verbaux du mois de février 2026.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

16151	A.I.E. INFORMATIQUE INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	189.71 \$
16152	ALARME ALLIANCE	ENTRETIEN ET REPARATION	434.89 \$
16153	ARGUS ENVIRONNEMENT	HONORAIRES PROFESSIONNELS	4 093.11 \$
16154	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	ENTRETIEN INFORMATIQUE	465.65 \$
16155	ASSO DU BASEBALL MINEUR DE ST-ETIENNE	SUBVENTION AUTRES	50.00 \$

16156	ASSOCIATION DE SOCCER DE ST-ETIENNE	SUBVENTION AUTRES	300.00 \$
16157	LINDA BOUCHER	CCU JETON DE PRESENCE	60.00 \$
16158	RÉAL BROUILLETTE	CCU JETON DE PRESENCE	30.00 \$
16159	CHEM ACTION INC.	ENTRETIEN ET REPARATION	2 368.49 \$
16160	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	1 001.72 \$
16161	DRUMCO ENERGIE	ENTRETIEN ET REPARATION GENERATRICE	840.40 \$
16162	ENTRETIENS LANGLOIS	CHEMIN PRIVÉ DOMAINE OUELLET	14 790.56 \$
16163	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	CHEMINS PRIVÉS	15 428.17 \$
16164	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ENTRETIEN CASERNE, LUMIÈRES DE RUES	2 923.42 \$
16165	ENTREPRISES MARC BELLERIVE INC.	ENTRETIEN TRACTEURS	54.42 \$
16166	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	561.66 \$
16167	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FORMATION, HONORAIRES PROFESSIONNELS	9 882.07 \$
16168	FERME SAMAGUY INC.	ACTIVITÉS COMITÉ FAMILLE	546.13 \$
16169	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MRC FRAIS DE MUTATION	54.00 \$
16170	FORTE SYLVAIN	CCU JETON DE PRESENCE	60.00 \$
16171	FOURNITURE DE BUREAU DENIS(STAPLES PRO)	FOURNITURES DE BUREAU	135.01 \$
16172	FREDERIC MANSEAU	FRAIS DE DÉPLACEMENT, COMITÉ FAMILLE ACTIVITÉS	252.29 \$
16173	GENICITE	SERVICE D'INGÉNIERIE	1 488.93 \$
16174	LE GROUPE CONSILIUM	FORMATION	488.68 \$
16175	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION SERVICE INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS	349.76 \$
16176	GESTION SANITAIRE DAVID-MORIN	CONTRAT COLLECTE	15 397.41 \$
16177	GUILBERT URBANISME	HONORAIRES REFONTE PLAN RÈGLEMENT D'URBANISME	1 816.61 \$
16178	IMPRIMERIE SÉLECT	FOURNITURES DE BUREAU	664.56 \$
16180	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE, LOGICIELS	2 381.73 \$
16181	KERSIA CANADA LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE, REPARATION ET ENTRETIEN	104.49 \$
16182	LAFOREST NOVA AQUA INC	AMÉNAGEMENT 2E PUIITS, AQUEDUC PRINCIPAL	2 976.74 \$
16183	LEMIEUX NOLET SYNDICS	FRAIS D'ASSISTANCE JURIDIQUE	7 646.40 \$
16184	MATERIAUX LAVERGNE	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	50.42 \$

16185	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L	HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES	7 693.75 \$
16186	MRC DE MASKINONGE	ENTRETIEN INFORMATIQUE, ENFOUISSEMENT, REDEVANCE ÉLIMINATION	5 827.00 \$
16187	MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE- DES-GRES	SUBVENTION AUTRES	175.00 \$
16188	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	383.74 \$
16189	RESEAU BIBLIO CQLM	C.R.S.B.P. CONTRIBUTION, LOGICIELS ACCÈS BASE DE DONNÉE	16 501.52 \$
16190	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ENTRETIEN ET REPARATION, PIECES ET ACCESSOIRES	545.21 \$
16191	SERVICES KLK	CHEMINS PRIVÉS	16 263.24 \$
16192	SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE	IMMATRICULATION VÉHICULES	5 830.54 \$
16193	SONIC ENERGIES INC.	HUILE À CHAUFFAGE, TRACTEURS ESSENCE DIESEL	2 425.38 \$
16194	TRANSPORT M.A. LAVALLEE	CHEMINS PRIVÉS	12 965.77 \$
16195	TRUDEL JEAN-NICHOLAS	CCU JETON DE PRESENCE	60.00 \$
16196	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	ENTRETIEN TRACTEURS	34.49 \$
16197	ADN COMMUNICATION	SITE WEB ALERTES MUNICIPALES	107.45 \$

2026-03-49

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2025 au montant de 38 321.05 \$, pour les comptes à payer pour l'année 2026 au montant de 118 379.47 \$ et déjà payés au montant de 167 123.60 \$, et les salaires nets du mois de janvier 2026 au montant de 50 118.79 \$, totalisant la somme de 373 942.91 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

6. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS AUX RÉSEAU BIBLIO CQLM

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à la nomination de deux représentants officiels, un répondant et un coordonnateur pour le Réseau BIBLIO CQLM.

2026-03-50

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Estelle Borgia appuyé par monsieur Jacques Blanchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER la mairesse, madame Charline Plante, et la directrice générale, madame Sandra Gêrôme, à titre de représentants officiels de la Municipalité, ainsi que madame Lucie Hamelin, conseillère, à titre de répondante et madame Suzanne Arel, à titre de coordonnatrice, pour le Réseau BIBLIO CQLM.

ADOPTÉE

6.2 FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN GRAND SAC FOURRE-TOUT EN COTON À L'EFFIGIE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a fait produire des grands sacs fourre-tout en coton arborant son logo dans le cadre du programme d'accueil des nouveaux arrivants ;

ATTENDU QUE ces sacs étaient initialement destinés à être remis aux nouveaux résidents dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont manifesté leur intérêt à se procurer ce sac ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer un prix de vente pour permettre leur mise en vente au public ;

2026-03-51

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la vente du grand sac fourre-tout en coton à l'effigie de la Municipalité;

QUE le prix de vente soit fixé à 20,00 \$ l'unité ;

QUE ces sacs soient mis en vente au bureau municipal pendant les heures normales d'ouverture ;

QUE les sommes perçues soient déposées au fonds général de la Municipalité;

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster le prix de vente en fonction des coûts réels d'acquisition, de réapprovisionnement ou de toute variation significative des coûts liés à l'achat ou à la production des sacs ;

ADOPTÉE

6.3 RENOUVELLEMENT FORFAIT SAISONNIER 2026 - ABAT-EXTERMINATION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année un traitement préventif est effectué à l'extérieur du Centre communautaire contre les insectes;

2026-03-52

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Gaétan Thériault appuyé par madame Estelle Borgia, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RENOUVELER le contrat avec Abat extermination Enr. au montant de 725.00 \$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront puisés même le poste budgétaire # 02 70120 522.

ADOPTÉE

6.4 ACQUISITION LOGICIEL TÉLÉTRANSMISSION COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite moderniser ses processus financiers et optimiser la gestion des paiements;

ATTENDU QUE l'acquisition du module « Télétransmission – Comptabilité » permettra d'effectuer le paiement des factures par voie électronique, de façon sécuritaire et efficace, sans recours à l'émission de chèques;

ATTENDU l'offre de services datée du 27 janvier 2026, portant le numéro 1MSEL09-026410-JQ1, soumise par PG Solutions;

ATTENDU QUE cette offre prévoit :

- L'acquisition d'une licence perpétuelle « Télétransmission – Comptabilité » au coût de 1 773,00 \$;
- Des frais uniques de services professionnels (activation, formation et gestion de projet) totalisant 787,00 \$;
- L'adhésion obligatoire au programme CESA (soutien et mises à jour) au coût annuel de 532,00 \$, taxes en sus;

2026-03-53

EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Émilie Maloney, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de PG Solutions pour l'acquisition du module « Télétransmission – Comptabilité » selon les conditions soumises;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire prévu à cet effet;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-006 CONCERNANT LA VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Isabelle Héroux DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2026-005 modifiant le règlement 2021-006 concernant la vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ».

Le projet de règlement 2026-005 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

6.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-006 RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU LAC SOURIS À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Émilie Maloney DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2026-006 relatif au lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation du Lac Souris à Saint-Élie-de-Caxton ».

Le projet de règlement 2026-006 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

6.7 DEMANDE D'AUTORISATION BARRAGE ROUTIER LA MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

ATTENDU que la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes tient depuis plusieurs années un barrage routier dans les rues du village afin de recueillir des fonds pour les différentes activités qu'elle organise.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton soutient la Maison des Jeunes et l'encourage dans l'accomplissement de sa mission auprès des jeunes de la municipalité.

2026-03-54

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par monsieur Gaétan Thériault, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes à tenir un barrage routier le 28 juin 2026 à l'intersection de l'avenue Principale et du Chemin des Loisirs et à l'intersection de la rue Saint-Louis et Route des Lacs. La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

ADOPTÉE

6.8 REMERCIEMENTS POUR SERVICES RENDUS

ATTENDU QUE Madame Édith Prud'homme Ménard a consacré de nombreuses années de service au sein de l'organisation avant de prendre une retraite bien méritée ;

ATTENDU QUE, lors d'une période où l'organisation faisait face à un manque de personnel pour assurer la comptabilité, Madame Prud'homme Ménard a généreusement accepté de revenir prêter main-forte ;

ATTENDU QUE son expertise, sa rigueur et sa grande disponibilité ont permis d'assurer la continuité des opérations financières ;

ATTENDU QUE Madame Prud'homme Ménard a également contribué à la formation du nouvel employé, transmettant avec professionnalisme ses connaissances et son expérience ;

2026-03-55

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jacques Blanchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adresse ses plus sincères et chaleureux remerciements à Madame Édith Prud'homme Ménard pour son engagement exemplaire, son dévouement et son soutien précieux ;

ET QUE cette résolution soit inscrite au procès-verbal et qu'une copie lui soit remise en témoignage de notre profonde reconnaissance.

ADOPTÉE

6.9 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMISE DES SACS DE BIENVENUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite accueillir officiellement les nouveaux propriétaires résidents qui s'établissent sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire favoriser l'intégration des nouveaux citoyens en leur faisant connaître les services municipaux, la vie communautaire ainsi que les organismes et commerces locaux;

ATTENDU QUE la remise d'un sac de bienvenue constitue un moyen concret de promouvoir l'enracinement des nouveaux arrivants dans la communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun d'adopter une politique encadrant les conditions d'admissibilité et les modalités de remise des sacs de bienvenue;

2026-03-56

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Isabelle Héroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la Politique de remise des sacs de bienvenue aux nouveaux arrivants;

D'AUTORISER le personnel administratif à appliquer ladite politique et à assurer la gestion du programme;

DE PERMETTRE la mise à jour du contenu des sacs de bienvenue selon les partenariats, disponibilités et besoins identifiés par la Municipalité;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement et demeure en application jusqu'à modification ou abrogation par le conseil municipal.

ADOPTÉE

6.10 DEMANDE DE SOUTIEN AU DEMI-MARATHON DES LACS

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de soutien municipal pour la tenue de l'événement Demi-marathon des Lacs;

ATTENDU que le Demi-marathon des Lacs aura lieu le 27 septembre 2026, de 8 h à 13 h, et qu'il s'agit d'une activité sportive et communautaire contribuant au dynamisme et à la vitalité de la collectivité;

ATTENDU que le parcours prévu empruntera la route des Lacs, la rue J.-C.-Grenier et la rue Saint-Louis, ce qui nécessite des mesures particulières de gestion de la circulation afin d'assurer la sécurité des coureurs, des bénévoles et des spectateurs;

ATTENDU que la Municipalité souhaite soutenir la tenue d'événements favorisant la participation citoyenne, la mise en valeur du territoire et la promotion de saines habitudes de vie;

ATTENDU que la Municipalité dispose d'équipements de signalisation et de gestion de la circulation pouvant contribuer à la sécurité de l'événement;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'appuyer la tenue de cette activité sur son territoire;

2026-03-57

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Gaétan Thériault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER un soutien logistique par le prêt d'équipements municipaux de circulation, notamment cônes, panneaux de signalisation, barrières et tout autre matériel jugé nécessaire, d'une valeur de 1 500.00 \$, afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la route;

DE MANDATER le service des travaux publics pour coordonner avec les organisateurs les besoins logistiques, les modalités de livraison et de récupération des équipements, ainsi que les mesures de sécurité à mettre en place.

ADOPTÉE

6.11 SOUTIEN AU SPECTACLE « DÉFILÉ POÉTIQUE ACUPUNK » DU THÉÂTRE DE LA DAME DE CŒUR

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025/AN 7

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que monsieur Jérôme Bourassa, directeur du service incendie de Saint-Élie-de-Caxton, a déposé le rapport pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025;

2026-03-58

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Isabelle Héroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt du rapport d'activités incendie, préparé par monsieur Jérôme Bourassa, directeur du service incendie de Saint-Élie-de-Caxton, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au Ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI CONTRAT – ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR 2026

ATTENDU que la Municipalité procède à l'application d'abat poussière sur les chemins gravelés chaque été;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres auprès de trois (3) entreprises qui effectue l'application d'abat poussière;

ATTENDU que trois (3) entreprises invitées ont répondu à l'appel d'offres;

2026-03-59

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Isabelle Héroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprises J. Provost Inc. au prix unitaire de 0.39 \$ le litre, avant taxes, pour l'épandage de chlorure de calcium liquide sur certains chemins de la municipalité; pour un volume maximal de 62 000 litres représentant la somme de 27 800.96 \$, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32006 635 – Abat poussière
Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32063 635 – Abat poussière Domaine Ouellet.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'APPLICATION RÉGLEMENTAIRE ET DE GESTION DES PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une application uniforme, équitable et transparente de ses règlements municipaux, notamment en matière d'urbanisme, d'émission de permis, d'inspections et de gestion des non-conformités;

ATTENDU QUE l'établissement d'un cadre d'intervention clair et cohérent favorise un traitement prévisible des demandes citoyennes et soutient le travail des officiers municipaux responsables de l'application réglementaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter d'une politique formelle intitulée *Politique d'application réglementaire et de gestion des permis* afin d'encadrer les processus décisionnels, les interventions administratives et les mécanismes de suivi;

2026-03-60

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par monsieur Gaétan Thériault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **D'ADOPTER** la *Politique d'application réglementaire et de gestion des permis*, telle que présentée au conseil municipal, afin d'encadrer l'application des règlements municipaux en matière d'urbanisme, de permis, d'inspections et de gestion des non-conformités.
- **D'AUTORISER** le personnel responsable de l'application réglementaire, à mettre en œuvre ladite politique et à s'y conformer dans l'exercice de leurs fonctions.
- **DE MANDATER** la direction générale pour assurer la diffusion de la politique, sa mise à jour au besoin et son intégration aux procédures administratives de la Municipalité.
- **QUE** la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE

9.2 PREMIER PROJET DE RÉOLUTION PPCMOI : 2361, AVENUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 983 265 du cadastre du Québec a soumis une demande de modification réglementaire visant l'autorisation de l'exercice d'usages de la classe « Récréation et loisirs »

du groupe « Récréation intérieure » des sous-groupes 01 et 02 pour une salle de spectacle et une salle de réunion;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet a pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que l'autorisation du projet ne transforme pas les règles d'urbanisme existantes dans le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT que les usages respectent les critères du *Règlement 2014-008 sur les projets particuliers : construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

CONSIDÉRANT les recommandations mentionnées dans la résolution 2026-02-03 du Comité consultatif d'urbanisme;

2026-03-61

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Jacques Blanchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER la demande par un projet particulier (PPCMOI) selon les recommandations mentionnées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 février 2026.

ADOPTÉE

9.3 DÉROGATION MINEURE : 1311, AVENUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 983 923 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au *Règlement de zonage 2010-012* l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage d'une hauteur dépassant la hauteur du bâtiment principal malgré les dispositions de l'article 8.2;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant qui est dans l'impossibilité de respecter la hauteur maximale applicable en raison de la faible hauteur du bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins. La construction projetée se situe en cour arrière et est éloignée des résidences voisines;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT les recommandations mentionnées dans la résolution 2026-02-04 du Comité consultatif d'urbanisme;

2026-03-62

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Estelle Borgia, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sur le lot 3 983 923, avenue Principale pour permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage d'une hauteur dépassant la hauteur du bâtiment principal malgré les dispositions de l'article 8.2.

ADOPTÉE

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 DÉPÔT DES BILANS D'EAU POTABLE DES TROIS RÉSEAUX DE DISTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, la municipalité a dressé un bilan annuel de la qualité de l'eau potable en ce qui concerne les trois réseaux de distribution pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Marcouiller, directeur des travaux publics, a déposé les bilans le 18 février 2026;

2026-03-63 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Gaétan Thériault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt des bilans sur la qualité de l'eau potable préparés par monsieur Jean-François Marcouiller, directeur des travaux publics, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

10.2 DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE

ATTENDU que l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice offre gratuitement des plants d'arbres ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite promouvoir la reforestation et la sensibilisation à l'environnement auprès de ses citoyens ;

ATTENDU que la Municipalité organisera une distribution gratuite d'arbres aux citoyens le 9 mai 2026, de 9h00 à 12h00, au Garage de la culture, ainsi que des plantations d'arbres sur les terrains municipaux;

2026-03-64 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jacques Blanchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt d'un projet pour l'obtention de plants d'arbres auprès de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice ;

D'ORGANISER une distribution gratuite d'arbres aux citoyens le 9 mai 2026 de 9h00 à 12h00 au Garage de la Culture ainsi que la plantation d'arbres sur les terrains municipaux;

D'INVITER les citoyens à participer à l'événement afin d'échanger sur l'importance de la forêt;

D'ATTRIBUER les ressources nécessaires pour assurer le succès de cette initiative, notamment par la diffusion d'informations et la mobilisation des employés municipaux.

ADOPTÉE

11. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

12. AFFAIRES DIVERSES

Charline Plante

Livre d'or

Pour son apport exceptionnel à la cause des femmes, au nom du conseil municipal, j'invite Mme Estelle Borgia a signé le livre d'or de la municipalité lors de la séance du conseil du mois d'avril prochain.

Lucie Hamelin

Cinéma du coin

Le film d'animation *La mort n'existe pas* est présenté au Garage de la Culture vendredi le 20 mars à 19 h 30. Ce film de Félix Dufour-Laperrière est un conte poétique allant droit au cœur, réconfortant et singulier.

Patinoire municipale

La patinoire sera ouverte tous les jours de la semaine de relâche, de 13 h 00 à 16 h 00 et 18 h 00 à 21 h 00, si les conditions météorologiques le permettent.

Bibliothèque municipale

Les familles sont invitées à la BibliothÉllie pour l'heure du conte animée par Rebecca Dô dimanche le 29 mars à 9 h 30

Émilie Maloney

Spectacle pour tous – Garage de la Culture

Un spectacle multidisciplinaire sera présenté par le Théâtre des Lacs au Garage de la Culture le 6 mars à 18 h 30. *La bagatelle du roi des miettes* est une performance mêlant danse, skateboard, théâtre et acrobatie. Cette performance explore la quête d'identité et la différence. Pour billets et informations, veuillez consulter la page Facebook du Théâtre des Lacs.

Isabelle Héroux

Soirée rock psychédélique – Garage de la Culture

Vendredi, le 27 mars 19 h 30 présentera une soirée rock psychédélique offrant des rythmes du funk, jazz et punk avec une ascendance de heavy metal par les groupes *Population II* et *Klaus*. Pour billets et informations, veuillez consulter la page Facebook du Théâtre des Lacs.

Jacques Blanchard

Consultation publique - Unités d'habitation accessoires

Lundi, le 23 janvier dernier a eu lieu la consultation publique au sujet du projet de règlement concernant les unités d'habitation accessoires sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton. Une trentaine de personnes ont exprimé leur point de vue et recommandations au conseil municipal. Le service d'urbanisme valide les différentes suggestions. Un second projet de règlement sera déposé et une deuxième rencontre citoyenne aura lieu ultérieurement.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Émilie Maloney et résolu que cette séance soit levée à 20h39.

Charline Plante
Mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

